



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU : 7 JUILLET 2026

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026
4. Mot du Maire
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2026-06-25
 - 6.2 Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe
Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe à la table du conseil. Le conseil en prend acte.
 - 6.3 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2025
Le Maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées.
 - 6.4 Inscription au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
Autorisation pour l'inscription de trois (3) élus municipaux 1020 \$/participant avant taxes, pour participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités et autorise également les dépenses connexes ainsi que le remboursement aux participants, des frais inhérents à cet événement.
 - 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #604 décrétant des dépenses en immobilisations en voirie et un emprunt de 900 000 \$
*Ce type de règlement permet à une Municipalité locale d'autoriser des dépenses en immobilisations sans devoir détailler, dès le départ, chacun des projets précis à financer. Le règlement parapluie est principalement un outil de planification financière. Il vise à :
 - Offrir plus de flexibilité aux Municipalités ;
 - Réduire les délais administratifs liés à l'adoption de plusieurs règlements d'emprunt distincts ;
 - Permettre de regrouper plusieurs projets semblables sous un seul règlement.Contrairement à un règlement d'emprunt classique, l'objet est formulé de façon large, faisant en sorte que les projets précis seront déterminés ultérieurement, au moment où les dépenses seront engagées par résolution du Conseil municipal.*
 - 6.6 Approbation du paiement numéro 12 à l'entrepreneur Paul-A Bisson Inc. (425 379.10 \$ plus taxes) – Projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville
 - 6.7 Approbation des états financiers 2025 de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières (HLM) – HLM Saint-Boniface
Le Conseil municipal approuve les états financiers 2025 de l'Office municipal de l'habitation de Trois-Rivières présentant un déficit d'exploitation de 19 457 \$ pour l'ensemble immobilier de Saint-Boniface (HLM) avec un déficit (10 %) à être assumé par la Municipalité d'un montant de 1 946 \$. Attendu que cette dernière avait été estimée à 6 869 \$ lors de l'approbation des prévisions budgétaires 2025 prévoyant un déficit de 68 689 \$ (Rés. 25-09) l'écart de 4 923 \$ sera remboursé à la Municipalité.
 - 6.8 Deuxième versement Quote-Part 2026 (213 299.01 \$) – Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR)
 - 6.9 Soumission Xélys – Aménagement Hôtel de Ville et rebranchement d'équipements (11 600 \$ plus taxes)





6. Finances (suite)

6.10 Offre de service Cyr système Inc. pour la mise à niveau des équipements VPN et l'intégration d'une solution d'accès à distance des usines de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées, stations Langevin et Désaulniers **(10 174 \$ plus taxes)**

Dans le cadre d'amélioration continue de la cybersécurité et de la fiabilité des infrastructures de télégestion, une mise à niveau des équipements VPN est nécessaire. Cette intervention vise à moderniser les équipements actuellement en place afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité. La mise à niveau proposée permettra d'assurer une meilleure protection contre les menaces actuelles, d'améliorer la stabilité des communications et de garantir la compatibilité avec les technologies modernes de télémaintenance. La proposition inclut également l'implantation d'une solution d'accès à distance. Les coûts sont admissibles au TECQ 2024-2028.

7. Administration et greffe

7.1 Demande de révision de la politique de subvention et de soutien ponctuel de Desjardins pour les activités sportives et culturelles

Attendu que le tissu communautaire, sportif et culturel repose largement sur l'implication d'organismes à but non lucratif et de bénévoles qui ont besoin de partenaires financiers stables. Attendu que Desjardins est historiquement un partenaire de premier plan pour le développement socioéconomique et communautaire de notre région. Attendu que les orientations de la politique de contribution qui sert de guide pour l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et l'octroi de dons et de commandites de Desjardins restreignent l'accès au fonds pour plusieurs événements et structures sportives ou culturelles locales. Attendu que ces modifications aux critères d'admissibilité créent un fardeau financier supplémentaire pour les municipalités et menacent la pérennité d'activités structurantes pour la collectivité. En conséquence, il est proposé de demander une révision de leur politique de contribution de façon à poursuivre l'aide financière accordée avant ce changement.

8. Sécurité publique

8.1 Dépôt du rapport d'activités 2026/an 7 – Schéma de couverture de risques

Conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter une résolution autorisant le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier au 31 décembre 2025 et leur projet pour la nouvelle année, ainsi que la transmission du rapport à la MRC Maskinongé afin qu'elle achemine la résolution au ministère de la Sécurité publique. Malgré la création de la Régie, certaines actions au plan demeurent sous la responsabilité des Municipalités.

9. Varia

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 4 août 2026.